ésime il est indiqué, la place serait remplie pour 3 fr. La question est ajournée à la session d'août.

Le curage du fossé des Strapp

M. LE MAIRE. — Vous savez que le fossé des Strapp a été curé. Ce travail a été exécuté aux frais des propriétaires; ces derniers refusent de payer, sans donner de motif, et cela, après s'être engagés vis-à-vis de la commission d'insalubrité.

M. le Maire lit un rapport de cette commission ; il en résulte que les frais incombent aux propriétaires; ce sont, en effet, les eaux ménagées de leurs locataires qui corrompent les eaux de ce courant.

Il demande au Conseil l'autorisation d'ester en justice, afin de rentrer dans ses fonds déboursés.

M. SPRIET. — Il s'agit de bien fixer les faits afin de donner gain de cause à la commune.

M. LE MAIRE. — La commune ne perdra en aucune façon ; moi seul, je suis en jeu.

M. SPRIET. — Vous en faites donc une question personnelle?

M. LE PRÉSIDENT répond affirmativement et renouvelle sa proposition.

Douze conseillers se prononcent pour les poursuites. M. Gros s'abstient, comme intéressé d'une manière indirecte.

L'établissement d'une école de natation

La séance continue par la question de l'établissement d'une école de natation.

M. LE MAIRE. — Cette école serait construite sur le territoire de Flers, au lieu dit la Planche au Riez.

Comme elle doit servir aux trois communes de Croix, Wasquehal et Flers, la question a déjà été présentée aux conseils des deux localités voisines qui ont voté chacune deux cents francs.

M. le Maire lit une lettre de M. Sagard, adjoint au maire de Croix, demandant qu'on prenne une décision à ce sujet.

Plusieurs conseillers font remarquer, qu'à Croix, la population est plus nombreuse, et qu'en ce qui concerne Flers, la construction aura lieu sur son territoire; à leur avis, cent francs suffiraient, d'autant plus que cette école sera assez éloignée du centre de Wasquehal.

Le conseil vote la somme de cent francs

Les secours aux indigents

M. Leveugle adresse une question au Maire au sujet des secours à distribuer aux indigents.

M. LE MAIRE répond que lorsque le bureau de bienfaisance manquera d'argent, on y pourvoiera.

Le cours de solfège

M. VIGNIER. — On accorde actuellement 100 francs pour le cours de solfège, pourquoi ne pas doubler ce crédit et établir un cours à l'école où tous les élèves pourraient en profiter ?

M. LE MAIRE. — Cette question n'est pas à l'ordre du jour et nous ne pouvons pas la discuter.

La séance est levée à 8 h. 45.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 3 juillet

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Un homme féroce. — Il y a trois semaines, a Roubaix, un ouvrier du nom d'Henri Dewaele, eut, au moment de la sortie de l'établissement, une difficulté avec le directeur ; il se laissa aller à des violences et, prenant la main de son interlocuteur, il lui mordit cruellement les doigts et lui fit une grave blessure. Dewaele quand on est accouru aux cris du directeur, avait la bouche pleine de sang.

L'agent Watteau, appelé pour procéder à son arrestation, lui accueilli par l'épithète d'imbécile : ce qui était de nature à aggraver son cas.

Dewaele est condamné à trois mois et seize francs d'amende.

Entraves à la liberté du travail. — Le 19 mai, vers midi moins le quart, plusieurs ouvriers sortaient du tissage de M. Jules Fauvarque, rue Saint-Amand, à Roubaix, quand une trentaine de grévistes se mirent à les suivre. D'abord, tant que les agents de police circulèrent, il n'y eut aucune manifestation. Mais quand les tisserands furent tournés la rue Pierre-de-Roubaix, un coup de sifflet retentit : c'était le signal. Les grévistes hurlèrent les autres ouvriers et les traitant de vauriens et fainéants; puis plusieurs d'entre eux parmi lesquels un jeune homme d'une vingtaine d'années, Louis Dierick, se jetèrent sur les deux frères Delsalle à qui ils arrachèrent les boutons de la jaquette et lancèrent des coups de poing.

« Puis s'adressant à chacun d'eux, Dierick leur dit : « Si tu rentres à l'atelier, on te tuera. »

Quand les agents arrivèrent les grévistes prirent la fuite ; Dierick, qui avait été signalé comme le chef de la bande, fut arrêté.

Il comparaît seulement aujourd'hui devant le tribunal. M. le Président adresse de vifs reproches à Pinculpé sur la façon dont lui et ses camarades qui faisaient partie des agresseurs comprennent la liberté du travail : il flétrit énergiquement leur attitude.

D'après un propos qu'il aurait tenu quelques jours après à un des ouvriers attaqués, Dierick paraîtrait avoir regretté ses violences ; il met cet oubli de toute mesure sur le compte de l'entraînement.

Louis Dierick est condamné à vingt jours d'emprisonnement.

Est ce un coup de couteau? — Lundi soir, Casimir Bartholomens, ouvrier peintre, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, à Roubaix, avait une discussion avec une voisine, la femme Dedaper à propos d'un seau d'eau. A en croire cette dernière elle se serait servie de son sabot pour repousser les coups donnés par Casimir, lequel au paroxysme de la colère, aurait tiré un couteau et lui aurait tailladé violemment deux doigts de la main, en lui occasionnant une blessure jugée assez grave par le médecin.

Bartholomens nie de son côté, avoir jamais eu en main un couteau ; l'entaille constatée sur l'index de la femme Dedaper proviendrait, suivant lui, de ce qu'elle s'est cruellement écorchée, à l'armature de fer qui garnissait l'extrémité du balai : c'est en se débattant pour reprendre son bien que tenait alors Casimir, qu'elle se serait blessée.

Le Tribunal n'admet pas ce système, et condamne à quarante jours de prison Bartholomens dont le casier, en Belgique était loin, paraît-il, d'être intact.

Des outrages adressés à des officiers du 19me chasseurs valent à leur auteur, Leclercq, trois mois et seize francs.

Deux agressions. — D'abord, sur la route d'Halluin, près de la ferme Delobel, cinq ou six jeunes gens d'une vingtaine d'années, ont, vers quatre heures de l'après-midi, lundi dernier, attaqué deux jeunes filles qui passaient, et ont voulu leur faire violence. Aux cris qu'elles ont poussés, des ouvriers qui travaillaient non loin de là sont accourus; les agresseurs ont pris la fuite; un seul a pu être arrêté, c'est un nommé Dewagenaere, âgé de 17 ans.

Les juges lui infligent un mois de prison.

— Une autre jeune fille de Roncq, H. Cornard, revenait de Tourcoing, il y a quelques jours, quand elle fut accostée, sur la grande route, par un homme, A. Roels, qu'elle connaissait et qui après lui avoir payé un verre de bière, tenta à la sortie de l'estaminet d'abuser d'elle.

Comme ce fait est une récidive, A. Roels encourt une peine de deux mois.

Des locataires malins. — Alphonse Garez occupait avec la fille Catherine Klain une chambre dans la maison de M. Pommelaere, cabaretier, rue des Longues-Haies : ils sont partis furtivement après avoir en préalablement le soin de remplacer la laine du matelas par du vulgaire varech. Sans courir après ses locataires, le propriétaire a néanmoins perdu la laine.

Les inculpés sont condamnés par défaut, Garez à trois mois, la fille Klain à un mois. Me CONFORME.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 3 juillet

Ministère public : M. SCHULER, substitut du procureur général.

Présidence de M. le conseiller VIBERT.

2e affaire. — **Banqueroute, abus de confiance et faux à Aniche**

Alphonse Frémerie, miroitier à Aniche, est condamné à 6 mois de prison pour banqueroute simple.

Audience du samedi 4 juillet

Présidence de M. le conseiller VIBERT

Ministère public : M. le Procureur général MAULION

Les événements de Fourmies

Les lamentables événements qui s'accomplirent à Fourmies, le 1er mai dernier, conduisent aujourd'hui devant les assises l'anarchiste Culine et le docteur Lafargue. Les faits qui leur sont reprochés, sont connexes, bien que différemment qualifiés par la loi.

L'anarchiste Culine est accusé d'avoir, par des discours proférés publiquement, provoqué directement à un attroupement armé, lequel attroupement ne s'est dissipé qu'après avoir fait usage de ses armes. Ce crime est prévu par la loi du 7 juin 1848.

Le docteur Lafargue est prévenu de provocation au meurtre, non suivie d'effet, dans des réunions publiques et spécialement à Wignehies, au mois d'avril. Ce délit de parole est prévu et réprimé par la loi de 1881 sur la Presse.

Culine est détenu; M. Paul Lafargue ne l'est pas. Le défenseur du premier est Me Tardif; celui du second est Me Millerand, député.

Contre Culine a été rédigé un acte d'accusation. Il n'en existe pas à la charge de M. Lafargue. Ce dernier a été l'objet d'une citation directe dans laquelle sont relevés les faits qui motivent les poursuites dirigées contre lui.

Acte d'accusation contre Culine

« Culine est venu se fixer à Fourmies, avec sa famille, dans les premiers mois de 1888. Avant cette époque, il avait, pendant plusieurs années, habité Attigny et Sedan, où il exerçait la profession d'ouvrier mécanicien.

» Dans ces deux villes, il s'est beaucoup occupé de politique. Ses idées étaient fort exaltées. Bien qu'il ait cherché à les reprendre en organisant des conférences auxquelles il avait appelé des membres en vue du Parti socialiste, il n'était parvenu à grouper autour de lui qu'un nombre restreint de prosélytes.

» Aussi, dès le milieu de l'année 1887, il fit part à la personne chez laquelle il était employé, de son intention bien arrêtée de la quitter. Il réalisa son projet dans les premiers mois de l'année 1888 et il vint s'installer à Fourmies, non plus comme ouvrier mécanicien, mais comme représentant de commerce.

» Cette nouvelle profession lui permettait, plus facilement que toute autre, l'accès de la population ouvrière.

» Durant les premières années, il ne s'est signalé par aucun acte qui ait été remarqué. Mais, au début de 1891, déjà sûr de son terrain, il s'est mis en avant et, jusqu'au mois d'avril, il a organisé, tant à Fourmies qu'à Wignehies et à Anor, des conférences auxquelles se sont rendus à son appel plusieurs membres du parti socialiste.

» A toutes ces réunions, leurs discours ont été violents. Lafargue et Culine se sont cependant plus spécialement signalés par leurs excès de langage.

» Le but poursuivi par ce dernier était d'arriver à la constitution de groupes de dix-neuf personnes, dits groupes d'études, qui se réuniraient pour s'occuper de propagande politique. Bientôt il fut considéré comme le chef du parti ouvrier et, lorsqu'au mois d'avril dernier éclatèrent à Fourmies deux grèves dans les établissements Staincq et Flament, il fut le porte-parole pour les revendications.

» Le 30 avril, il tenta encore à Wignehies une réunion dans laquelle, à la veille du 1er mai, il exhorta vivement les ouvriers à ne pas se rendre au travail et, dès le lendemain, il était aux environs de l'usine *La Sonnerie*, vers cinq heures du matin, distribuant des prospectus indiquant les réjouissances qu'il avait préparées pour la journée, cherchant ainsi à influencer les esprits; mais il ne réussit pas à son gré. Aussi, à neuf heures du matin, détermina-t-il une manifestation pour empêcher la reprise du travail dans cette fabrique.

» Il y eut une échauffourée assez sérieuse qui détermina l'intervention de la force publique. Au cours de cette manifestation, un individu fut mis en état d'arrestation. Les gendarmes furent assaillis à coup de pierres qui atteignirent le lieutenant et l'un de ses hommes.

» Culine qui se trouvait au milieu des manifestants, forma ensuite une colonne et il se dirigea vers la mairie. A ce moment, deux nouvelles arrestations furent opérées et les prisonniers furent déposés à l'Hôtel-de-Ville.

» Culine, venant de la direction du *Café du Cygne*, le rendez-vous ordinaire des socialistes, où il n'avait pu, à raison de la trop grande affluence, faire la réunion publique annoncée, arriva alors sur la place où se trouvait une foule très animée de plus de six cents personnes.

» Il monta sur le parvis de l'église. Il adressa un discours fréquemment interrompu par les applaudissements, dans lequel on put distinguer qu'il disait qu'il ne fallait pas laisser emmener les prisonniers.

» Cependant, l'heure, pour la réception des délégations arriva. Elles furent reçues par le maire, jusque vers une heure et demie, et, durant tout ce temps, la foule qui continuait à stationner sur la place, ne se livra à aucune démonstration particulière.

» Vers deux heures, les groupes se dispersèrent pour se reformer une heure plus tard. Ils étaient déjà nombreux, lorsque, à trois heures et demie environ, Culine apparut de nouveau sur la place. Il y fut l'objet d'une surveillance particulière et on l'entendit dire à un groupe d'ouvriers qu'ils seraient des lâches s'ils laissaient emmener les prisonniers, qu'il ne fallait pas les laisser emmener, qu'il fallait les délivrer à tout prix.

« Ce mot d'ordre se répandit rapidement et bientôt, de toutes parts, retentirent les cris : « C'est nos hommes, c'est nos frères qu'il nous faut ! » Les esprits s'animèrent de plus en plus et à ces premiers cris s'ajoutèrent ceux-ci : « C'est la guerre..., c'est du sang qu'il nous faut ! »

» La mairie était alors gardée par une seule section d'infanterie, la police et quelques gendarmes. Devant l'attitude de la foule qui commençait à jeter des pierres, le commissaire de police fit chercher la gendarmerie à cheval et demanda un renfort de troupes qui ne tarda pas à arriver.

» Ceint de son écharpe, il fit alors, après un roulement de tambour, une sommation aux manifestants de se retirer. Ceux-ci n'en tenant aucun compte, la gendarmerie à cheval devant laquelle s'était placé le maréchal des logis à pied Leriche, les fit reculer jusque sur la seconde partie de la place. C'est durant ce mouvement que ce sous-officier a été atteint par l'une des nombreuses pierres jetées par les manifestants et qu'il a eue une côte cassée.

» La partie de la place située devant la mairie, ainsi évacuée, fut occupée par les forces militaires disponibles, et une compagnie du 145e de ligne eut la garde de la partie la plus rapprochée de l'église.

» Après avoir tenu les propos qui viennent d'être rapportés, Culine s'était rendu à l'estaminet du *Cygne*. Il y resta quelques instants, puis il en sortit un peu avant cinq heures, suivi par un groupe d'individus très surexcités parmi lesquels se trouvaient les nommés Thiebaut, Fortier et Giloteau.

» Au moment où ils passèrent, une personne qui se trouvait tout près d'eux, leur entendit dire à haute voix : « Culine a dit qu'il fallait délivrer nos frères. Nous allons y aller. »

« Le groupe passa par la rue des Ellets, la rue du Pont d'Arcole, la place Chavon, la rue Théophile Legrand, la rue Malakoff. Il était déjà considérablement grossi, en arrivant devant l'établissement de ce nom. On y avait travaillé jusqu'à cinq heures.

» Sur les excitations de Culine, la bande s'y livra à une manifestation hostile, cherchant à arracher le mai qui y avait été planté. Puis elle continua sa marche jusqu'à l'estaminet de la veuve Loznon. Culine demanda à cette femme l'autorisation qu'elle lui refusa de faire une conférence chez elle.

» La bande s'avança ensuite un peu plus loin jusqu'à l'estaminet Berliry. L'accusé y entra. Il demanda à la femme un drapeau qu'elle alla lui chercher. Il le cravata en signe de deuil, d'un morceau d'étoffe noire, après avoir dit à la femme Berliry : « S'il est perdu on si on l'arrache, on vous le paiera » Puis il le remit à un sieur Thiébaut. Peu après, le drapeau passa définitivement entre les mains de Giloteau.

» Culine avait aussi groupé dans un but bien déterminé, la délivrance des prisonniers, un certain nombre d'individus résolus à tout tenter pour y parvenir. quitta alors l'estaminet de la femme Berliry, en passant par une porte détournée. Giloteau partit en tête de la bande qui, obéissant à l'impulsion reçue, se dirigea vers l'estaminet Drombois.

Là plusieurs individus s'emparèrent d'un certain nombre de bâtons. La bande effectua ensuite, à travers les rues du gua tier, des allées et venues pendant lesquelles les hommes prirent encore des bâtons et emplirent leurs poches de pierres. Les femmes en garnirent leurs tabliers.

» Elle fit un détour pour se rendre sur la Place-Verte, afin de s'y organiser définitivement. Elle ne tarda pas enfin à la quitter, et bientôt de la Place de la Mairie on la vit passer dans la rue Saint-Louis, coupée en deux sections. Devant, les femmes non armées ; après, les individus armés de bâtons et de pierres, à la tête desquels se trouvait Giloteau touj urs porteur de son drapeau.

» Ces deux sections passèrent par la rue des Ellets et arrivèrent sur la place, devant l'Eglise. Les femmes, qui étaient en avant, s'approchèrent de la troupe, cherchant à la provoquer à l'insubordination.

» Les soldats les firent reculer par une marche en avant. Aussitôt arriva la bande de Giloteau qui se précipita furieusement sur les soldats, les bâtons levés et en jetant une grêle de pierres.

» Le chef de bataillon qui avait le commandement, cria aux émeutiers de se retirer, les menaçant d'employer la force. Loin de là ils redoublèrent la violence de leurs attaques. Un lieutenant fut renversé et à grand'peine dégagé. Plusieurs soldats tombèrent atteints par des coups de pierre.

» Le commandant fit alors tirer en l'air, pour intimider les assaillants, sans y parvenir. Voyant ses hommes saisis corps-à-corps, sur le point d'être désarmés et débordés par la foule, il ordonna de faire feu.

» La décharge a fait un certain nombre de victimes et a mis en faite la bande tout entière.

» Culine ne nie pas la plupart de ces circonstances. Il prétend seulement qu'il n'a pas eu la pensée de déterminer une collision avec la force publique et que, lorsqu'il parlait de délivrer les prisonniers, il entendait seulement arriver à ce résultat au moyen de délégations.

» Ce système de défense est en contradiction manifeste avec tous ses agissements au cours de cette journée. C'est lui qui le premier a parlé de la délivrance des prisonniers dans des termes qui ne peuvent laisser aucun doute sur ses intentions, qui a groupé à l'estaminet du *Cygne* le noyau de cette bande qui s'est successivement grossie sous sa conduite, jusqu'au moment où il a arrêté à Giloteau le drapeau qui devait servir de point de ralliement.

» C'est par cette même bande qu'a été effectuée l'attaque. Son intervention directe dans les malheureux événements apparaît donc de la façon la plus évidente. »

* *

Douai, 4 juillet. — La Cour joint les deux affaires Culine et Lafargue, puis a lieu le tirage au sort du jury. M. Millerand et le procureur-général déclarent qu'aucun juré ne sera récusé. Les soixante témoins se retirent.

Lafargue, interrogé, développe en souriant ses idées: c'est un théoricien. Il est opposé aux financiers, mais il n'aime pas le meurtre. Il déclare que les ouvriers et les paysans étaient mieux traités par l'ancien régime, puis il donne lecture de plusieurs passages de la dernière encyclique de Léon XIII.

Culine paraît plus ardent : il prétend cependant qu'il n'était à Fourmies que pour prêcher le calme; mais il ne fut pas écouté.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

LA FÉDÉRATION COLOMBOPHILE l'*Avenir du Tilleul*, rappelle aux amateurs colombophiles son concours sur Clermont, 153 kilomètres, le dimanche 5 juillet. 75 fr. de prix d'honneur répartis en 5 prix de 10 francs et 5 prix de 5 francs aux 10 premiers pigeons constatés. Mise et poules habituelles.

Le marquage à la bague Rossor aura lieu le samedi 4 juillet 1891 de 3 à 7 heures du soir chez M. Louis Foulon, rue Monge, près du boulevard Beaurepaire.

CHEMIN DE FER DU NORD. — *Prolongation de la durée de validité des billets d'aller et retour.* — La Compagnie du Chemin de fer du Nord a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, les billets d'aller et retour délivrés à partir du *vendredi 10 juillet* prochain, dans toutes les gares du réseau entre lesquelles il existe de ces billets, seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du *jeudi 16 juillet*.

» Cette mesure ne s'applique qu'aux billets délivrés aux conditions du tarif spécial G. V. n° 1 et aux billets hebdomadaires de Bains de Mer prévus par le tarif spécial G. V. n° 18, chapitre II. »

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Brousse, curé de Coudekerque est nommé chapelain de Notre-Dame des Dunes à Dunkerque. M. Dutilleul, nouveau prêtre ordonné à Saint-Sulpice, est nommé vicaire à Waziers. M. Leduc, vicaire à Roubaix (Saint-Joseph), est transféré à Aix. M. Blervaque, vicaire à Auby, est transféré à Lille, (faubourg Saint-Maurice). M. Delmaille, vicaire à Somain, est transféré à Wambrechies. M. Boulleman, vicaire à Gravelines, est transféré à Tourcoing (Saint-Joseph). M. Leclercq, vicaire à Seclin, est transféré à Lille (Sacré-Cœur). M. Lesdos, vicaire à Wattignies, est transféré à Quiévrechain. M. Wattier, professeur au Petit Séminaire, est nommé vicaire à Wattignies. M. Vandewalle, vicaire à Cassel, est transféré à Hazebrouck (Saint-Eloi). M. Dehaudt, vicaire à Pitgam, est transféré à Oudezeele.

Nouveaux prêtres. — Ont été ordonnés prêtres : MM. Destailleurs Victor, d'Halluin; François Lhermitte, d'Halluin, nommé vicaire à Roubaix (St-Joseph); Bailleul Henri, de Tourcoing, nommé vicaire à Somain; Henri Bayard, de Croix; Boussemart Henri, de Croix, nommé professeur au Petit Séminaire; Carpentier François, de Lille; Flahaut, de la Madeleine-lez-Lille; Georges Lebbe, d'Armentières; Henri Perdrix, de Douai; Varrasse Alphonse, de Tourcoing; Bériot Ferdinand, de Lille.

NORD

Douai. — *L'affaire Culine-Lafargue devant les Assises.* — On sait qu'une conférence socialiste était annoncée pour hier vendredi soir. MM. Guesde et Lafargue allaient, disait-on, répondre d'avance à l'acte d'accusation.

Cette conférence n'a pas eu lieu.

Le local choisi était primitivement *La Taverne* de la rue de Valenciennes ; mais le propriétaire retira sa salle aux organisateurs. Ceux-ci décidèrent alors de transporter la réunion à l'établissement de la *Glacière*, au Barlet.

Une centaine de personnes seulement s'y sont rendues. Elles ont vainement attendu l'arrivée des orateurs, lesquels n'ont point paru.

A neuf heures et demie, le citoyen Lefebvre de Frais-Marais, l'organisateur principal, est venu déclarer que la conférence était ajournée, qu'elle suivrait le procès au lieu de le précéder et que les chefs du parti socialiste s'y feraient alors entendre.

On prétend que plusieurs de ces derniers sont arrivés à Douai, de Calais, de Roubaix et de Fourmies. Tel est, du moins, le bruit qui court. Nous l'enregistrons.

Distinction honorifique. — M. Ch. Thellier de Poncheville, député du Nord, vient d'être nommé commandeur de l'ordre de S. Grégoire-le-Grand.

Une tentative de meurtre à Trith-Saint-Léger. — Vendredi matin, à 5 heures, le sieur Eugène Plouchart, mineur, demeurant au passage à niveau du chemin de fer, a tiré trois coups de revolver sur sa maîtresse, la fille Clémentine Altimont, et l'a grièvement blessée d'une balle derrière l'oreille, sous le menton et au-dessous du sein gauche. L'état de la victime est grave. Après son crime, Plouchart s'est constitué prisonnier chez le garde-champêtre, qui a aussitôt prévenu la gendarmerie et le parquet de Valenciennes.

Les droits sur les blés. — L'*Officiel* publie la loi portant suspension d'une partie des droits de douane établis sur les blés et sur les farines de froment par la loi du 29 mars 1887. En voici le texte :

« Art. 1er. — A dater du 10 juillet 1891 inclusivement jusqu'au 1er juin 1892 exclusivement, les droits d'entrée sur le blé en grains et sur les farines de blé portés au tableau A tarif d'entrée du tarif général des douanes sont réduits à trois francs (3 fr.) par quintal de blé et à six francs (6 fr.) par quintal de farine.

» Art. 2. — A l'expiration de ce délai, s'il n'est survenu aucune disposition législative prorogeant la réduction des droits précités, ils seront perçus intégralement, soit cinq francs (5 fr.) par quintal de blé et huit francs (8 fr.) par quintal de farine.

Fourmies. — On annonce, pour demain, une conférence socialiste et contradictoire avec le concours de P. Lafargue et Jules Guesdes. Elle aura lieu salle Lempereur, à 3 heures de l'après-midi et à Wignehies à 8 heures.

Des listes circulent en ce moment à Fourmies pour recueillir les signatures des commerçants, demandant à la municipalité que la fête du 14 juillet et la fête patronale aient lieu, cette année comme d'ordinaire, mais avec moins de frais.

L'argent économisé sur ces fêtes serait distribué aux indigents sous forme de secours en nature.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 3 juillet.* Madeleine Boudin, rue Pellart, 126. — Maurice Watt-l, rue du Collège, 178. — Sophie Delmotte, rue d'Arcole, 8. — Cyrille Lepers, rue de la Vigne. — Arthur Petit, rue de Bouvines, 84. — Aline Mullier, rue de la Perche. — Hippolyte Malfait, rue Franklin. — Julia Vanguelick, rue du Tilleul. — Louis Loucheur, rue de Beaumont, 15. — Fernand Rouzé, rue de Naples. — Madeleine Boudin, rue Pellart, 126. — *Déclarations de décès du 3 juillet.* — Jean Wabockland, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Alfred Her, 1 mois, Chemin de la Makellerie. — Philomène Dessin, 1 mois, rue Charlemagne, 41. — Eugénie Nollet, 7 mois, rue du Fort, 72. — Adèle Dujardin, 28 ans, rue Monsieur-Mulot, 10. — Léopold Becquerean, 51 ans, rue Saint-Jean, aux Petites-Sœurs. — Jean Goethals, 49 ans, rue Rossini, 2. — Angèle Haimez, 16 ans, Grande-Rue, 253. — Anne Gallet, 63 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 3 juillet.* — Donat Loridan, rue de Wasquehal. — Alice Courtens, rue des Quinze-Bonnets. — Marie Lecomte, aux Orions. — Arthur Cattoire, rue de la Blanche-Porte. — Hélène Tiberghien, rue de la Potente. — *Déclarations de décès du 3 juillet.* — Jules Vandebroucke, 4 mois, sentier du Jambon — Pauline Castelain, 37 ans 5 mois 7 jours, sans profession, rue de la Latte.

MARCQ-EN-BARŒUL. — *Déclarations de naissances du 25 juin au 2 juillet* — Omer Vantyghem, rue Saint-Patrick. — Hélène Rogier, rue Saint-Patrick. — Augusta Debailleux, au Plouich. Julie Carulinan, rue Saint-Joseph. — Justine Pottier, à Rouges-Barres — Arthur Buns, rue du Nord — Armand Quintyn, à Rouges-Barres — Germaine Vanwachtendonck, rue Sain -Joseph. — *Déclarations du décès du 25 juin au 2 juillet* — Lucienne Verstraete, 5 mois, rue Chuffart. — Goodserie, présenté sans vie, cour Marescaux. — Lerminet, présenté sans vie, rue du Lazaro. — Marie Wattelle, 5 ans, à Haute-Loge. — Jules Menu, 10 jours, rue Moreau.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 26 juin au 2 juillet* — Paul Six, au Jambon. — Georges Marescaux, rue du Bosquiel. — Hortense Lernould, chemin des Cordonniers. — Emile Vandrisse, au Mont.

DOTTIGNIES. — *Déclarations de naissances du 26 juin au 2 juillet.* — Fernand Dujardin. — Jeanne Detournay — *Mariages.* — Constantin Vandewalle, 36 ans, cultivateur, et Mathilde Vandeputte, 29 ans, cultivatrice. — Emile Tiberghien, 27 ans, boucher, à Wattrelos, et Clémence Hellin, 38 ans, cultivatrice. — *Déclarations de décès du 26 juin au 2 juillet.* — Maria Callens, 29 ans, ménagère, rue Basse.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUJARDIN-DUFOUR qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Adèle-Marie DUJARDIN, décédée à Roubaix, le 3 juillet 1891, dans sa 30e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Montesquieu, 10.

Les amis et connaissances de la famille Jean GOETHALS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean GOETHALS, décédé à Roubaix, le 2 juillet 1891, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 5 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Rossini, 2.

Les amis et connaissances de la famille HAIMEZ-DESTOMBES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Angèle-Suzanne HAIMEZ décédée à Roubaix, le 3 juillet 1891, dans sa dix-septième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 5 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 6 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Haimez-Despinoy, Grande-Rue, 243.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Sophie DACLERCK, décédée à Roubaix, le 2 juin 1891, dans sa 52e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le mardi 7 juillet 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Théodore WANIN, époux de Dame Mathilde MAES, décédé à Croix, le 23 juillet 1890, dans sa 81e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Hermance MOYART, veuve de Monsieur Emile-Désiré SCRIPNE, décédée à Roubaix, le 3 juillet 1890, à l'âge de 50 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile HANTSON, décédé à Roubaix, le 31 mai 1891, dans sa 22e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur François DEBARBIEUX, directeur de la maison des fils Alfred Motte, époux de Dame Uran e PROUVOST, décédé à Roubaix, le 2 juin 1891, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre FRANÇOIS, époux de Dame Rachel LANCELLE, décédé à Roubaix, le 4 juin 1891, dans sa 35e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le mercredi 8 juillet 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Louis-Floris DELAPLACE, boulanger, décédé à Croix, le 4 juin 1891, dans sa 36e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 6 juillet 1891, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Benjamin VANHECKE, décédé accidentellement à Roubaix, le 31 mai 1891, dans sa 31e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Les grèves au pays de Charleroi. — Continuation des symptômes de reprise, vendredi. Près de 160 grévistes ont repris le travail. Il en reste encore aux environs de 12,100 pour le bassin de Charleroi et avec Fontaine et Forchies 13,000.

CHOSES ET AUTRES

On demandait à un de nos meilleurs « biberons » :

— Parmi les personnages de l'histoire, quels sont ceux que vous auriez voulu être ?

Le trognard, sans hésiter :

— Thibault de *Champagne* ; Jean de *Bourgogne*, ou le duc de *Bordeaux !*

* *

Au Salon, deux visiteurs sont arrêtés devant un portrait.

— Je vous reconnais, dit l'un d'eux. Il y a une ressemblance approximative; seulement, vous avez un peu l'air d'un sandwich...

— Comment cela?

— Regardez les tableaux qui vous avoisinent. Vous êtes placé... entre deux croûtes.

* *

Examen juridique.

— Je suppose le cas, monsieur, où vous auriez des droits éventuels sur une importante succession. Que feriez-vous, en règle générale, avant de la recueillir ?

— Des dettes.

* *

Feuillets détachés d'album :

— La plupart des peines n'arrivent si vite que parce nous faisons la moitié du chemin.

— Les conseils des vieillards sont comme le soleil d'hiver ; ils éclairent sans réchauffer.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dyssenterie, glaires, flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesses), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-lès-Reims (Marne), le 22 octobre 1890.

Je fait personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats. Dr L. RAVAUD.

M. le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888 : « J'ai prescrit avec le plus grand succès et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle. »

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas